



Sav electromenager chez boulanger/electrodépot

Par **zozo**, le **08/03/2008** à **22:58**

BonjourrrrrEn décembre 2007, j'ai acheter au magasin ELECTRODEPOT de vitrolles (13)une machine a pain garantit un an.rnEn mars 2008, cette machine tombe en panne, entre temps j'ai demenager sur Besancon(25).rnJ'avais poser la question du SAV chez ELECTRODEPOT, pour savoir si il etait valable dans toute la france. Ces derniers m'ont repondu qu'en cas de problèmes toute les enseignes ELECTRODEPOT assuraient le SAV, ou alors par les enseignes BOULANGER si je residai trop loin d'un magasin ELECTRODEPOT.rnLes enseignes ELECTRODEPOT sont des filliales à 100% de BOULANGER.rnUne fois la panne arrivé, j'appelle le SAV d'ELECTRODEPOT, ces derniers le disent que l'agence ELECTRODEPOT la plus proche se trouve a Strasbourg (67), mais qu'exceptionelement le magasin BOULANGER de Besançon peut assurer le SAV.rnDonc de ce pas avec un numero d'incident, transmis à BOULANGER Besançon, je me dirige vers cette enseigne avec la machine sous le bras. Et la stupefaction, BOULANGER me refuse le SAV en me disant que BOULANGER ne traite pas le SAV d'ELECTRODEPOT, qu'il s'agit d'une enseigne sans rapport avec eux.rnSur le coup je recontacte le SAV d'ELECTRODEPOT, et ce dernier me dit que BOULANGER assure le SAV d'ELECTRODEPOT, uniquement sur le gros electromenager (frigo) ou les TV plasma!rrrrDes lors je me pose la question suivante, y a til un refus de prise de garantie de BOULANGER?rnSuis je dans mon droit, lorsque je demande que BOULANGER Besancon assure le SAV?rnOn t'il le droit de refuser le SAV de leur filliale?rnPourquoi refuser le SAV de l'electromenager leger alors que la garantie est comprise dans le prix, comme pour le gros!?rrrrSi vous pouvez repondre a mes questions pour obtenir gain de causernje vous remercie